

Grille de pointage pour les unités d'abonnés à bande unique

Instructions:

Évaluation de chacun des critères des unités d'abonné (UA) dans chacun des volets (bande unique, bande double, bande multiple, DVRS) pour lesquels les offrants soumissionnent. Pour les radios à bande unique, chaque soumission devrait avoir une radio opérant dans chacune des bandes (VHF, UHF, 7/800), et chacune des bandes sera évaluées individuellement selon les critères de la section 8 ci-dessous. Les autres sections seront évaluées collectivement.

Les pointages comparatifs seront évalués comme suit:
S'il y a une évaluation comparative à évaluer, les UA de chaque offrant seront comparés avec les propositions des autres offrants dans la ou les bandes proposées. Selon leur pointage, les soumissions seront ordonnées de la plus haute à la plus basse selon la valeur obtenue, relativement à chacun des critères, avec l'évaluation comparative. Cette méthodologie assure une évaluation de pointage consistante, pour chaque soumissions, UA et volets.

Section 8 Exemple de pointage dans la bande multiple:

Ex 1. Devrait, de préférence, dépasser le rejet intermodulation de -75 dB

$$\text{Points accordé pour le rejet d'intermodulation} = \text{PointsMax} \times \frac{\{(\text{InterModAssigné UA} - \text{InterModMinRejet UA}) / (\text{InterModMaxRejet UA} - \text{InterModMinRejet UA})\}}$$

Inscrire les valeurs appropriées dans les encadrés rouges appropriés

6 Critères généraux obligatoires relatifs à l'équipement

6.7 Qualité

6.7.1.1	L'offrant devrait avoir obtenu la certification ISO 27001.	20 points accordés à l'offrant détenant la certification ISO 27001 0 points accordé à l'offrant ne détenant pas la certification ISO 27001		
		Pointage de l'énoncé (Maximum 20 points)	=	20

6.8 Licences

6.8.1.1	Il devrait être possible de transférer les options et les fonctions de l'équipement radio à un autre poste radio de même marque et modèle pendant la durée de vie utile minimale du poste radio d'origine.	12 points accordés à l'offrant s'il est possible de transférer les options et les fonctions de l'équipement radio à un autre poste radio de même marque et modèle pendant la durée de vie utile minimale du poste radio d'origine 6 points accordés à l'offrant s'il est possible de transférer les options et les fonctions de l'équipement radio à un autre poste radio uniquement en remplacement direct d'une radio ou lors d'une réparation sous garantie. 0 points accordés à l'offrant s'il n'est pas possible de transférer les options et les fonctions de l'équipement radio à un autre poste radio uniquement en remplacement direct d'une radio ou lors d'une réparation sous garantie.		
		Pointage de l'énoncé (Maximum 12 points)	=	12

6.8.2	Exception faite des nouvelles caractéristiques ou fonctions, l'offrant devrait indiquer si l'équipement radio proposé est admissible, pendant sa durée de vie, à des mises à niveau logicielles ou micrologiciels sans frais pour l'utilisateur autorisé.	<p>18 points accordés à l'offrant si l'équipement radio proposé est admissible, pendant sa durée de vie, à des mises à niveau logicielles ou micrologiciels sans frais pour l'utilisateur autorisé.</p> <p>0 points accordés à l'offrant si l'équipement radio proposé n'est pas admissible, pendant sa durée de vie, à des mises à niveau logicielles ou micrologiciels sans frais pour l'utilisateur autorisé.</p> <p>Les points des 3 itérations seront additionnés et le total sera par la suite divisé par 3 pour établir le pointage de l'énoncé.</p> <table border="1" data-bbox="618 472 1187 577"> <tr> <td>Radio portatif</td> <td>=</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Radio mobile</td> <td>=</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Radio de bureau</td> <td>=</td> <td>18</td> </tr> </table> <table border="1" data-bbox="618 577 1274 646"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">(Portatif + Mobile + Bureau) / 3</td> </tr> <tr> <td>Pointage de l'énoncé (Maximum 18 points)</td> <td>=</td> </tr> </table>	Radio portatif	=	18	Radio mobile	=	18	Radio de bureau	=	18	(Portatif + Mobile + Bureau) / 3		Pointage de l'énoncé (Maximum 18 points)	=	18
Radio portatif	=	18														
Radio mobile	=	18														
Radio de bureau	=	18														
(Portatif + Mobile + Bureau) / 3																
Pointage de l'énoncé (Maximum 18 points)	=															
6.9 Identification																
6.9.1.1	Il devrait être possible d'ajouter une étiquette RFID à l'équipement radio.	<p>6 points accordés s'il est possible d'ajouter une étiquette RFID à l'équipement radio.</p> <p>0 points accordés s'il n'est pas possible d'ajouter une étiquette RFID à l'équipement radio.</p> <p>Les points des 3 itérations seront additionnés et le total sera par la suite divisé par 3 pour établir le pointage de l'énoncé.</p> <table border="1" data-bbox="618 940 1187 1045"> <tr> <td>Radio portatif</td> <td>=</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Radio mobile</td> <td>=</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Radio de bureau</td> <td>=</td> <td>6</td> </tr> </table> <table border="1" data-bbox="618 1045 1274 1115"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">(Portatif + Mobile + Bureau) / 3</td> </tr> <tr> <td>Pointage de l'énoncé (Maximum 6 points)</td> <td>=</td> </tr> </table>	Radio portatif	=	6	Radio mobile	=	6	Radio de bureau	=	6	(Portatif + Mobile + Bureau) / 3		Pointage de l'énoncé (Maximum 6 points)	=	6
Radio portatif	=	6														
Radio mobile	=	6														
Radio de bureau	=	6														
(Portatif + Mobile + Bureau) / 3																
Pointage de l'énoncé (Maximum 6 points)	=															
7 Spécifications obligatoires de l'équipement																
7.5 Fonctionnement conventionnel conforme à la norme P25																
7.5.6.1	Les seuils RSSI de l'algorithme de balayage par vote devraient être réglables à l'aide du logiciel de configuration du poste radio.	<p>9 points accordés si les seuils RSSI de l'algorithme de balayage par vote est réglables à l'aide du logiciel de configuration du poste radio.</p> <p>0 points accordés si les seuils RSSI de l'algorithme de balayage par vote n'est pas réglables à l'aide du logiciel de configuration du poste radio.</p> <table border="1" data-bbox="618 1396 1274 1465"> <tr> <td>Pointage de l'énoncé (Maximum 9 points)</td> <td>=</td> </tr> </table>	Pointage de l'énoncé (Maximum 9 points)	=	9											
Pointage de l'énoncé (Maximum 9 points)	=															
7.5.6.2	Le poste radio devrait être configurable pour permettre l'affichage du site voté.	<p>9 points accordés si le poste radio est configurable pour permettre l'affichage du site voté.</p> <p>0 points accordés si le poste radio n'est pas configurable pour permettre l'affichage du site voté.</p> <table border="1" data-bbox="618 1623 1274 1696"> <tr> <td>Pointage de l'énoncé (Maximum 9 points)</td> <td>=</td> </tr> </table>	Pointage de l'énoncé (Maximum 9 points)	=	9											
Pointage de l'énoncé (Maximum 9 points)	=															
7.8 Clés de chiffrement																

7.8.1.1	Les clés devraient être stockées dans un module cryptographique de l'équipement radio d'une manière conforme au niveau de sécurité 2 ou 3 de la norme FIPS 140-2.	<p>24 points accordés si les clés peuvent être stockées dans un module cryptographique de l'équipement radio d'une manière conforme au niveau de sécurité 3 de la norme FIPS 140-2.</p> <p>18 points accordés si les clés peuvent être stockées dans un module cryptographique de l'équipement radio d'une manière conforme au niveau de sécurité 2 de la norme FIPS 140-2.</p> <p>0 points accordés si les clés peuvent être stockées dans un module cryptographique de l'équipement radio d'une manière conforme au niveau de sécurité 1 de la norme FIPS 140-2.</p>	24									
		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Pointage de l'énoncé (Maximum 24 points)</td> <td>=</td> </tr> </table>		Pointage de l'énoncé (Maximum 24 points)		=						
Pointage de l'énoncé (Maximum 24 points)		=										
7.8.2.1	Le poste radio mobile devrait permettre la connexion du câble de programmation du poste radio et du câble du dispositif de chargement de clé par le bloc de commande, ou la connexion au moyen d'un câble qui peut être installé pour permettre l'accessibilité depuis le côté conducteur du véhicule.	<p>10 points accordés si le poste radio mobile permet la connexion du câble de programmation du poste radio et du câble du dispositif de chargement de clé par le bloc de commande.</p> <p>5 points accordés si le poste radio mobile permet la connexion du câble de programmation du poste radio et du câble du dispositif de chargement de clé au moyen d'un câble qui peut être installé pour permettre l'accessibilité depuis le côté conducteur du véhicule.</p> <p>0 points accordés si le poste radio ne permet pas la connexion du câble de programmation du poste radio et du câble du dispositif de chargement de clé par le bloc de commande, ou ni la connexion au moyen d'un câble qui peut être installé pour permettre l'accessibilité depuis le côté conducteur du véhicule.</p>	10									
		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Pointage de l'énoncé (Maximum 10 points)</td> <td>=</td> </tr> </table>		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 points)		=						
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 points)		=										
7.8.3.1	Un minimum de 64 clés uniques actives et de 64 clés uniques inactives pour le chiffrement du trafic devrait être prises en charge par l'équipement radio.	<p>6 points accordés si plus de 64 clés uniques actives et plus de 64 clés uniques inactives pour le chiffrement du trafic peut être prises en charge par l'équipement radio.</p> <p>0 points accordés si le seuil maximum est de 64 clés uniques actives et de 64 clés uniques inactives pour le chiffrement du trafic est prises en charge par l'équipement radio.</p> <p>Les points des 3 itérations seront additionnés et le total sera par la suite divisé par 3 pour établir le pointage de l'énoncé.</p> <table border="1"> <tr> <td>Radio portatif</td> <td>=</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Radio mobile</td> <td>=</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Radio de bureau</td> <td>=</td> <td>6</td> </tr> </table> <p>(Portatif + Mobile + Bureau) / 3</p>	Radio portatif	=	6	Radio mobile	=	6	Radio de bureau	=	6	6
Radio portatif	=	6										
Radio mobile	=	6										
Radio de bureau	=	6										
		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Pointage de l'énoncé (Maximum 6 points)</td> <td>=</td> </tr> </table>	Pointage de l'énoncé (Maximum 6 points)		=							
Pointage de l'énoncé (Maximum 6 points)		=										
7.12 Programmation par radiocommunication (OTAP)												

7.12.2	L'offrant devrait décrire la manière et le moyen par lequel le processus OTAP se déroulera (conventionnel, partage de canaux, Wi-Fi, Bluetooth, communication en champ proche, etc.).	<p>1 point accordés si l'offrant décrit la manière et le moyen par lequel le processus OTAP se déroulera (conventionnel, partage de canaux, Wi-Fi, Bluetooth, communication en champ proche, etc.).technology: conventional, partage de canaux, Wifi, Bluetooth, NFC</p> <p>0 points accordés si l'offrant décrit la manière et le moyen par lequel le processus OTAP se déroulera (conventionnel, partage de canaux, Wi-Fi, Bluetooth, communication en champ proche, etc.).</p> <p>Les points des 3 itérations seront additionnés et le total sera par la suite divisé par 3 pour établir le pointage de l'énoncé.</p> <table border="1" data-bbox="618 615 1187 720"> <tr> <td>Radio portatif</td> <td>=</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Radio mobile</td> <td>=</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Radio de bureau</td> <td>=</td> <td>5</td> </tr> </table> <p>(Portatif + Mobile + Bureau) / 3</p> <p>Pointage de l'énoncé (Maximum 5 points) =</p>	Radio portatif	=	5	Radio mobile	=	5	Radio de bureau	=	5	5
Radio portatif	=	5										
Radio mobile	=	5										
Radio de bureau	=	5										
7.12.3	Le processus OTAP ne devrait pas appliquer les changements de programmation radio à l'équipement radio sans informer l'utilisateur de cet équipement de toute incidence sur les opérations de l'équipement radio et l'intervention explicite de l'utilisateur au moment du changement si l'OTAP est exécuté sur le réseau radio.	<p>6 points accordés si le processus OTAP n'applique pas les changements de programmation radio à l'équipement radio sans informer l'utilisateur de cet équipement de toute incidence sur les opérations de l'équipement radio et l'intervention explicite de l'utilisateur au moment du changement si l'OTAP est exécuté sur le réseau radio.</p> <p>0 points accordés si le processus OTAP applique les changements de programmation radio à l'équipement radio sans informer l'utilisateur de cet équipement de toute incidence sur les opérations de l'équipement radio et l'intervention explicite de l'utilisateur au moment du changement si l'OTAP est exécuté sur le réseau radio.</p> <p>Les points des 3 itérations seront additionnés et le total sera par la suite divisé par 3 pour établir le pointage de l'énoncé.</p> <table border="1" data-bbox="618 1266 1187 1371"> <tr> <td>Radio portatif</td> <td>=</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Radio mobile</td> <td>=</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Radio de bureau</td> <td>=</td> <td>6</td> </tr> </table> <p>(Portatif + Mobile + Bureau) / 3</p> <p>Pointage de l'énoncé (Maximum 6 points) =</p>	Radio portatif	=	6	Radio mobile	=	6	Radio de bureau	=	6	6
Radio portatif	=	6										
Radio mobile	=	6										
Radio de bureau	=	6										
7.12.4	Le logiciel OTAP devrait tenir à jour un journal de toute modification apportée, y compris le nom de l'utilisateur ayant fait la modification, le ou les postes radio touchés et les paramètres de configuration concernés.	<p>6 points accordés si le logiciel OTAP tient à jour un journal de toute modification apportée, y compris le nom de l'utilisateur ayant fait la modification, le ou les postes radio touchés et les paramètres de configuration concernés..</p> <p>0 points accordés si le logiciel OTAP ne tient pas à jour un journal de toute modification apportée, y compris le nom de l'utilisateur ayant fait la modification, le ou les postes radio touchés et les paramètres de configuration concernés.</p> <p>Les points des 3 itérations seront additionnés et le total sera par la suite divisé par 3 pour établir le pointage de l'énoncé.</p> <table border="1" data-bbox="618 1854 1187 1959"> <tr> <td>Radio portatif</td> <td>=</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Radio mobile</td> <td>=</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Radio de bureau</td> <td>=</td> <td>6</td> </tr> </table>	Radio portatif	=	6	Radio mobile	=	6	Radio de bureau	=	6	
Radio portatif	=	6										
Radio mobile	=	6										
Radio de bureau	=	6										

		(Portatif + Mobile + Bureau) / 3		
		Pointage de l'énoncé (Maximum 6 points)	=	6
7.14.1.1	La programmation radio pour les postes radio portatifs, mobiles et de bureau devrait se faire au moyen du même logiciel.	10 points accordés si la programmation radio pour les postes radio portatifs, mobiles et de bureau se fait au moyen du même logiciel. 0 points accordés si la programmation radio pour les postes radio portatifs, mobiles et de bureau se fait au moyen de logiciels différents.		
		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 points)	=	10
7.14.8.2.1	L'offrant devrait décrire le type de base de données proposé. Si le logiciel de programmation utilise une base de données SQL, l'offrant doit préciser si elle permet une interrogation et une connexion externes.	6 points accordés si l'offrant décrit le type de base de données proposé et si le logiciel de programmation utilise une base de données SQL, l'offrant doit préciser si elle permet une interrogation et une connexion externes. 4 points accordés si l'offrant décrit le type de base de données proposé mais s'il ne décrit ni le logiciel de programmation utilise une base de données SQL et ni s'il ne précise pas si elle permet une interrogation et une connexion externes. 0 points accordés si l'offrant ne décrit pas le type de base de données proposé et si le logiciel de programmation utilise une base de données SQL, l'offrant ne précise pas si elle permet une interrogation et une connexion externes..		
		Pointage de l'énoncé (Maximum 6 Points)	=	6
NOTE Référez-vous à la section 4.2.2.1: Dans le cas de l'équipement radio à bande unique, l'offrant doit proposer un équipement radio en mesure d'offrir le fonctionnement à bande unique dans chacune des trois bandes indiquées à la section 8 du présent EDB.				
Donc: 7/800 doit rencontrer Section 8.2		UHF doit rencontrer Section 8.3	VHF doit rencontrer Section 8.4	
8.2 Exigences de l'unité d'abonné relatives aux bandes 768-776 MHz, 798-806 MHz, 806 824 MHz et 851-869 MHz (700/800).				
8.2.3.3	Spécifications du récepteur - Unité d'abonnés portative			
8.2.3.3.1.1	Devrait, de préférence, dépasser la sensibilité (numérique) de 0,25 µV (-119 dBm), TEB de 5 %	10 points accordés à la unité d'abonné portative la plus sensible de la catégorie. 0 points accordés à la radio portative la moins sensible de la catégorie. 0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant. Base de référence de pondération: (Unité d'abonné portative Maximum 10 points) Points accordé de sensibilité = Point Maximum x {(Sensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA) / (PlusHauteSensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA)}		
		-120	X = Sensibilité	
		-120	Y = Plus Basse Sensibilité	
		-119	Z = Plus Haute Sensibilité	
		10	Points accordés	10

		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10
8.2.3.3.2.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet intermodulation de -70 dB (TIA/EIA 102)	10 points accordés à l'unité d'abonné portative ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus élevé et qui dépasse -70 dB.		
		0 points accordés à l'unité d'abonné portative ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus bas mais dépassant tout de même le seuil de -70 dB.		
		0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.		
		Base de référence de pondération: (Unité d'abonné portative Maximum 10 points)		
		Points accordés pour le rejet d'inter modulation= Points Maximum x $\{(ValeurRejetInterMod\ SU - ValeurRejetInterModMin\ UA) / (ValeurRejetInterModMax\ UA - ValeurRejetInterModMin\ UA)\}$		
	-71	X = Rejet d'intermodulation		
	-71	Y = Rejet d'intermodulation Max.		
	-70	Z = Rejet d'intermodulation Min.		
	10	Points accordés		
		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10
8.2.3.3.3.1	Devrait, de préférence, dépasser la sélectivité dans un canal adjacent de -60 dB (TIA/EIA 102)	10 points accordés à l'unité d'abonné portable radio ayant le plus haut niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB		
		0 points accordés à l'unité d'abonné portable radio ayant le plus bas niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB		
		0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.		
		Base de référence de pondération: (Unité d'abonné portative Maximum 10 points)		
		Points accordé de sélectivité = Point Maximum x $\{(Sélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA) / (PlusHauteSélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA)\}$		
	-61	X = Sélectivité UA		
	-61	Y = Sélectivité Max. UA		
	-60	Z = Sélectivité Min. UA		
	10	Points accordés		
		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10

8.2.3.3.4.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet des réponses parasites de -70 dB	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné portable radio ayant le plus haut niveau rejet des réponses parasites d'au moins -70 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné portable radio ayant le plus bas niveau rejet des réponses parasites d'au moins -70 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné portative Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de RejetParasite = Point Maximum x {(RejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA) / (PlusHauteRejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 617 1273 758"> <tr> <td>-71</td> <td>X = RejetParasites UA</td> </tr> <tr> <td>-71</td> <td>Y = RejetParasites Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-70</td> <td>Z = RejetParasites Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-71	X = RejetParasites UA	-71	Y = RejetParasites Max. UA	-70	Z = RejetParasites Min. UA	10	Points accordés	
-71	X = RejetParasites UA										
-71	Y = RejetParasites Max. UA										
-70	Z = RejetParasites Min. UA										
10	Points accordés										
Pointage cumulatif UA portatif 7/800 (Sensibilité+Inter Modulation+Sélectivité des canaux adjacent+Réponses parasites.) Pointage (Max. Pts. 40):		10	40								
8.2.4.3 Spécifications du récepteur - Unité d'abonnés mobile											
8.2.4.3.1.1	Devrait, de préférence, dépasser la sensibilité (numérique) de 0,25 µV (-119 dBm), TEB de 5 %	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné mobile ayant la plus haute sensibilité (numérique).</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné mobile ayant la plus basse sensibilité (numérique).</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné mobile Maximum 10 points)</p> <p>Sensibilité Points accordés = Max Points x {(Sensibilité UA - Sensibilité.Min. UA) / (Sensibilité.Max. UA - Sensibilité.Min. UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 1394 1273 1535"> <tr> <td>-120</td> <td>X = Sensibilité UA</td> </tr> <tr> <td>-120</td> <td>Y = Sensibilité.Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-119</td> <td>Z = Sensibilité.Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-120	X = Sensibilité UA	-120	Y = Sensibilité.Max. UA	-119	Z = Sensibilité.Min. UA	10	Points accordés	
-120	X = Sensibilité UA										
-120	Y = Sensibilité.Max. UA										
-119	Z = Sensibilité.Min. UA										
10	Points accordés										
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)		=	10								

8.2.4.3.2.1	<p>Devrait, de préférence, dépasser le rejet intermodulation de -75 dB (TIA/EIA 102)</p>	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné mobile ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus élevé et qui dépasse -75 dB.</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné mobile ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus bas mais dépassant tout de même le seuil de -75 dB.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné mobile Maximum 10 points)</p> <p>Points accordés pour le rejet d'inter modulation= Points Maximum x $\{(ValeurRejetInterMod\ SU - ValeurRejetInterModMin\ UA) / (ValeurRejetInterModMax\ UA - ValeurRejetInterModMin\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 638 1276 783"> <tr> <td>-76</td> <td>X = RejetIntermod.UA</td> </tr> <tr> <td>-76</td> <td>Y = RejetIntermod.Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-75</td> <td>Z = RejetIntermod.Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table> <p>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points) = 10</p>	-76	X = RejetIntermod.UA	-76	Y = RejetIntermod.Max. UA	-75	Z = RejetIntermod.Min. UA	10	Points accordés	
-76	X = RejetIntermod.UA										
-76	Y = RejetIntermod.Max. UA										
-75	Z = RejetIntermod.Min. UA										
10	Points accordés										
8.2.4.3.3.1	<p>Devrait, de préférence, dépasser la sélectivité dans un canal adjacent de -60 dB (TIA/EIA 102)</p>	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné mobile radio ayant le plus haut niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné mobile radio ayant le plus bas niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné mobile Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sélectivité = Point Maximum x $\{(Sélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA) / (PlusHauteSélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 1325 1276 1470"> <tr> <td>-61</td> <td>X = Sélectivité UA</td> </tr> <tr> <td>-61</td> <td>Y = Sélectivité Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-60</td> <td>Z = Sélectivité Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table> <p>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points) = 10</p>	-61	X = Sélectivité UA	-61	Y = Sélectivité Max. UA	-60	Z = Sélectivité Min. UA	10	Points accordés	
-61	X = Sélectivité UA										
-61	Y = Sélectivité Max. UA										
-60	Z = Sélectivité Min. UA										
10	Points accordés										

8.2.4.3.4.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet des réponses parasites de -80 dB	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné mobile ayant le plus haut niveau rejet des réponses parasites d'au moins -80 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné mobile radio ayant le plus bas niveau rejet des réponses parasites d'au moins -80 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné mobile Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de RejetParasite = Point Maximum x {(RejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA) / (PlusHauteRejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 619 1273 762"> <tr> <td>-81</td> <td>X = RejetParasites UA</td> </tr> <tr> <td>-81</td> <td>Y = RejetParasites Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-80</td> <td>Z = RejetParasites Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-81	X = RejetParasites UA	-81	Y = RejetParasites Max. UA	-80	Z = RejetParasites Min. UA	10	Points accordés	
-81	X = RejetParasites UA										
-81	Y = RejetParasites Max. UA										
-80	Z = RejetParasites Min. UA										
10	Points accordés										
Pointage cumulatif UA portatif 7/800 (Sensibilité+Inter Modulation+Sélectivité des canaux adjacent+Réponses parasites.) Pointage (Max. Pts. 40):		10	40								
8.2.5.3 Spécifications du récepteur - Unité d'abonnés de bureau											
8.2.5.3.1.1	Devrait, de préférence, dépasser la sensibilité (numérique) de 0,25 µV (-119 dBm), TEB de 5 %	<p>10 points accordés à la unité d'abonné de bureau la plus sensible de la catégorie.</p> <p>0 points accordés à la radio de bureau la moins sensible de la catégorie.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné de bureau Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sensibilité = Point Maximum x {(Sensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA) / (PlusHauteSensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 1413 1273 1556"> <tr> <td>-120</td> <td>X = Sensibilité UA</td> </tr> <tr> <td>-120</td> <td>Y = Sensibilité.Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-117</td> <td>Z = Sensibilité.Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-120	X = Sensibilité UA	-120	Y = Sensibilité.Max. UA	-117	Z = Sensibilité.Min. UA	10	Points accordés	
-120	X = Sensibilité UA										
-120	Y = Sensibilité.Max. UA										
-117	Z = Sensibilité.Min. UA										
10	Points accordés										
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)		=	10								

8.2.5.3.2.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet intermodulation de -75 dB (TIA/EIA 102)	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné de bureau ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus élevé et qui dépasse -70 dB.</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné de bureau ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus bas mais dépassant tout de même le seuil de -70 dB.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné de bureau Maximum 10 points)</p> <p>Points accordés pour le rejet d'inter modulation= Points Maximum x $\{(ValeurRejetInterMod\ SU - ValeurRejetInterModMin\ UA) / (ValeurRejetInterModMax\ UA - ValeurRejetInterModMin\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 653 1273 793"> <tr> <td>-76</td> <td>X = RejetIntermod.UA</td> </tr> <tr> <td>-76</td> <td>Y = RejetIntermod.Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-75</td> <td>Z = RejetIntermod.Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-76	X = RejetIntermod.UA	-76	Y = RejetIntermod.Max. UA	-75	Z = RejetIntermod.Min. UA	10	Points accordés	
-76	X = RejetIntermod.UA										
-76	Y = RejetIntermod.Max. UA										
-75	Z = RejetIntermod.Min. UA										
10	Points accordés										
		<table border="1" data-bbox="618 793 1414 863"> <tr> <td>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)</td> <td>=</td> <td>10</td> </tr> </table>	Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10						
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10									
8.2.5.3.3.1	Devrait, de préférence, dépasser la sélectivité dans un canal adjacent de -60 dB (TIA/EIA 102)	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné de bureau radio ayant le plus haut niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné de bureau radio ayant le plus bas niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné de bureau Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sélectivité = Point Maximum x $\{(Sélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA) / (PlusHauteSélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 1335 1273 1476"> <tr> <td>-61</td> <td>X = Sélectivité UA</td> </tr> <tr> <td>-61</td> <td>Y = Sélectivité Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-60</td> <td>Z = Sélectivité Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-61	X = Sélectivité UA	-61	Y = Sélectivité Max. UA	-60	Z = Sélectivité Min. UA	10	Points accordés	
-61	X = Sélectivité UA										
-61	Y = Sélectivité Max. UA										
-60	Z = Sélectivité Min. UA										
10	Points accordés										
		<table border="1" data-bbox="618 1476 1414 1541"> <tr> <td>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)</td> <td>=</td> <td>10</td> </tr> </table>	Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10						
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10									

8.2.5.3.4.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet des réponses parasites de -80 dB	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné de bureau radio ayant le plus haut niveau rejet des réponses parasites d'au moins -80 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné de bureau radio ayant le plus bas niveau rejet des réponses parasites d'au moins -80 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné de bureau Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de RejetParasite = Point Maximum x {(RejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA) / (PlusHauteRejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 621 1273 764"> <tr> <td>-81</td> <td>X = RejetParasites UA</td> </tr> <tr> <td>-81</td> <td>Y = RejetParasites Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-80</td> <td>Z = RejetParasites Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-81	X = RejetParasites UA	-81	Y = RejetParasites Max. UA	-80	Z = RejetParasites Min. UA	10	Points accordés	
-81	X = RejetParasites UA										
-81	Y = RejetParasites Max. UA										
-80	Z = RejetParasites Min. UA										
10	Points accordés										
Pointage cumulatif UA de bureau 7/800 (Sensibilité+Inter Modulation+Sélectivité des canaux adjacent+Réponses parasites.) Pointage (Max. Pts. 40):		10	40								
Pointage supra cumulatif Receveur bande 7/800 ((Cumul. 7/800 Portable + Cumul. 7/800 Mobile + Cumul. 7/800 de bureau) / 3) Pointage (Maximum 40 pts)			40								
8.3 Exigences de l'unité d'abonné relatives aux bandes 380-430 MHz et 450-470 MHz (UHF)											
8.3.3.3 Spécifications du récepteur - Unité d'abonnés portative											
8.3.3.3.1.1	Devrait, de préférence, dépasser la sensibilité (numérique) de 0,25 µV (-119 dBm), TEB de 5 %	<p>10 points accordés à la unité d'abonné portative la plus sensible de la catégorie.</p> <p>0 points accordés à la radio portative la moins sensible de la catégorie.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné portative Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sensibilité = Point Maximum x {(Sensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA) / (PlusHauteSensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 1499 1273 1642"> <tr> <td>-120</td> <td>X = Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>-120</td> <td>Y = Plus Basse Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>-119</td> <td>Z = Plus Haute Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-120	X = Sensibilité	-120	Y = Plus Basse Sensibilité	-119	Z = Plus Haute Sensibilité	10	Points accordés	
-120	X = Sensibilité										
-120	Y = Plus Basse Sensibilité										
-119	Z = Plus Haute Sensibilité										
10	Points accordés										
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points) =		10									

8.3.3.3.2.1	<p>Devrait, de préférence, dépasser le rejet intermodulation de -70 dB (TIA/EIA 102)</p>	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné portative ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus élevé et qui dépasse -70 dB.</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné portative ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus bas mais dépassant tout de même le seuil de -70 dB.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné portative Maximum 10 points)</p> <p>Points accordés pour le rejet d'inter modulation= Points Maximum x $\{(ValeurRejetInterMod\ SU - ValeurRejetInterModMin\ UA) / (ValeurRejetInterModMax\ UA - ValeurRejetInterModMin\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 646 1276 789"> <tr> <td>-71</td> <td>X = Rejet d'intermodulation</td> </tr> <tr> <td>-71</td> <td>Y = Rejet d'intermodulation Max.</td> </tr> <tr> <td>-70</td> <td>Z = Rejet d'intermodulation Min.</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">10</p>	-71	X = Rejet d'intermodulation	-71	Y = Rejet d'intermodulation Max.	-70	Z = Rejet d'intermodulation Min.	10	Points accordés	
-71	X = Rejet d'intermodulation										
-71	Y = Rejet d'intermodulation Max.										
-70	Z = Rejet d'intermodulation Min.										
10	Points accordés										
8.3.3.3.3.1	<p>Devrait, de préférence, dépasser la sélectivité dans un canal adjacent de -60 dB (TIA/EIA 102)</p>	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné portative radio ayant le plus haut niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné portative radio ayant le plus bas niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné portative Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sélectivité = Point Maximum x $\{(Sélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA) / (PlusHauteSélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 1329 1276 1472"> <tr> <td>-61</td> <td>X = Sélectivité UA</td> </tr> <tr> <td>-61</td> <td>Y = Sélectivité Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-60</td> <td>Z = Sélectivité Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">10</p>	-61	X = Sélectivité UA	-61	Y = Sélectivité Max. UA	-60	Z = Sélectivité Min. UA	10	Points accordés	
-61	X = Sélectivité UA										
-61	Y = Sélectivité Max. UA										
-60	Z = Sélectivité Min. UA										
10	Points accordés										

8.3.3.3.4.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet des réponses parasites de -70 dB	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné portative radio ayant le plus haut niveau rejet des réponses parasites d'au moins -70 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné portative radio ayant le plus bas niveau rejet des réponses parasites d'au moins -70 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné portative Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de RejetParasite = Point Maximum x {(RejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA) / (PlusHauteRejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA)}</p>									
		<table border="1"> <tr> <td>-71</td> <td>X = RejetParasites UA</td> </tr> <tr> <td>-71</td> <td>Y = RejetParasites Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-70</td> <td>Z = RejetParasites Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-71	X = RejetParasites UA	-71	Y = RejetParasites Max. UA	-70	Z = RejetParasites Min. UA	10	Points accordés	
-71	X = RejetParasites UA										
-71	Y = RejetParasites Max. UA										
-70	Z = RejetParasites Min. UA										
10	Points accordés										
		<table border="1"> <tr> <td>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)</td> <td>=</td> <td>10</td> </tr> </table>	Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10						
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10									
		<table border="1"> <tr> <td>Pointage cumulatif UA portatif UHF (Sensibilité+Inter Modulation+Sélectivité des canaux adjacent+Réponses parasites.) Pointage (Max. Pts. 40):</td> <td>=</td> <td>40</td> </tr> </table>	Pointage cumulatif UA portatif UHF (Sensibilité+Inter Modulation+Sélectivité des canaux adjacent+Réponses parasites.) Pointage (Max. Pts. 40):	=	40						
Pointage cumulatif UA portatif UHF (Sensibilité+Inter Modulation+Sélectivité des canaux adjacent+Réponses parasites.) Pointage (Max. Pts. 40):	=	40									
8.3.4.3	Spécifications du récepteur - Unité d'abonnés mobile										
8.3.4.3.1.1	Devrait, de préférence, dépasser la sensibilité (numérique) de 0,25 µV (-119 dBm), TEB de 5 %	<p>10 points accordés à la unité d'abonné mobile la plus sensible de la catégorie.</p> <p>0 points accordés à la radio mobile la moins sensible de la catégorie.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné mobile Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sensibilité = Point Maximum x {(Sensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA) / (PlusHauteSensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA)}</p>									
		<table border="1"> <tr> <td>-120</td> <td>X = Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>-120</td> <td>Y = Plus Basse Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>-119</td> <td>Z = Plus Haute Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-120	X = Sensibilité	-120	Y = Plus Basse Sensibilité	-119	Z = Plus Haute Sensibilité	10	Points accordés	
-120	X = Sensibilité										
-120	Y = Plus Basse Sensibilité										
-119	Z = Plus Haute Sensibilité										
10	Points accordés										
		<table border="1"> <tr> <td>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)</td> <td>=</td> <td>10</td> </tr> </table>	Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10						
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10									

8.3.4.3.2.1	<p>Devrait, de préférence, dépasser le rejet intermodulation de -75 dB (TIA/EIA 102)</p>	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné mobile ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus élevé et qui dépasse -75 dB.</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné mobile ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus bas mais dépassant tout de même le seuil de -75 dB.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné mobile Maximum 10 points)</p> <p>Points accordés pour le rejet d'inter modulation= Points Maximum x $\{(ValeurRejetInterMod\ SU - ValeurRejetInterModMin\ UA) / (ValeurRejetInterModMax\ UA - ValeurRejetInterModMin\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="776 646 1274 793"> <tr> <td>-76</td> <td>X = Rejet d'intermodulation</td> </tr> <tr> <td>-76</td> <td>Y = Rejet d'intermodulation Max.</td> </tr> <tr> <td>-75</td> <td>Z = Rejet d'intermodulation Min.</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table> <p>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points) = 10</p>	-76	X = Rejet d'intermodulation	-76	Y = Rejet d'intermodulation Max.	-75	Z = Rejet d'intermodulation Min.	10	Points accordés	
-76	X = Rejet d'intermodulation										
-76	Y = Rejet d'intermodulation Max.										
-75	Z = Rejet d'intermodulation Min.										
10	Points accordés										
8.3.4.3.3.1	<p>Devrait, de préférence, dépasser la sélectivité dans un canal adjacent de -60 dB (TIA/EIA 102)</p>	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné mobile radio ayant le plus haut niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné mobile radio ayant le plus bas niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné mobile Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sélectivité = Point Maximum x $\{(Sélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA) / (PlusHauteSélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="776 1333 1274 1480"> <tr> <td>-61</td> <td>X = Sélectivité UA</td> </tr> <tr> <td>-61</td> <td>Y = Sélectivité Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-60</td> <td>Z = Sélectivité Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table> <p>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points) = 10</p>	-61	X = Sélectivité UA	-61	Y = Sélectivité Max. UA	-60	Z = Sélectivité Min. UA	10	Points accordés	
-61	X = Sélectivité UA										
-61	Y = Sélectivité Max. UA										
-60	Z = Sélectivité Min. UA										
10	Points accordés										

8.3.4.3.4.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet des réponses parasites de -80 dB	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné mobile radio ayant le plus haut niveau rejet des réponses parasites d'au moins -80 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné mobile radio ayant le plus bas niveau rejet des réponses parasites d'au moins -80 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné mobile Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de RejetParasite = Point Maximum x $\{(RejetParasite\ UA - PlusBasseRejetParasite\ UA) / (PlusHauteRejetParasite\ UA - PlusBasseRejetParasite\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 619 1274 762"> <tr> <td>-81</td> <td>X = RejetParasites UA</td> </tr> <tr> <td>-81</td> <td>Y = RejetParasites Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-80</td> <td>Z = RejetParasites Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-81	X = RejetParasites UA	-81	Y = RejetParasites Max. UA	-80	Z = RejetParasites Min. UA	10	Points accordés	
-81	X = RejetParasites UA										
-81	Y = RejetParasites Max. UA										
-80	Z = RejetParasites Min. UA										
10	Points accordés										
Pointage cumulatif UA mobile UHF (Sensibilité+Inter Modulation+Sélectivité des canaux adjacent+Réponses parasites.) Pointage (Max. Pts. 40):		=	10								
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points) = 40											
8.3.5.3 Spécifications du récepteur - Unité d'abonnés de bureau											
8.3.5.3.1.1	Devrait, de préférence, dépasser la sensibilité (numérique) de 0,25 µV (-119 dBm), TEB de 5 %	<p>10 points accordés à la unité d'abonné de bureau la plus sensible de la catégorie.</p> <p>0 points accordés à la radio de bureau la moins sensible de la catégorie.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné de bureau Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sensibilité = Point Maximum x $\{(Sensibilité\ UA - PlusBasseSensibilité\ UA) / (PlusHauteSensibilité\ UA - PlusBasseSensibilité\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 1371 1274 1514"> <tr> <td>-120</td> <td>X = Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>-120</td> <td>Y = Plus Basse Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>-117</td> <td>Z = Plus Haute Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-120	X = Sensibilité	-120	Y = Plus Basse Sensibilité	-117	Z = Plus Haute Sensibilité	10	Points accordés	
-120	X = Sensibilité										
-120	Y = Plus Basse Sensibilité										
-117	Z = Plus Haute Sensibilité										
10	Points accordés										
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)		=	10								

8.3.5.3.2.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet intermodulation de -75 dB (TIA/EIA 102)	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné de bureau ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus élevé et qui dépasse -75 dB.</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné de bureau ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus bas mais dépassant tout de même le seuil de -75 dB.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné de bureau Maximum 10 points)</p> <p>Points accordés pour le rejet d'inter modulation= Points Maximum x $\{(ValeurRejetInterMod\ SU - ValeurRejetInterModMin\ UA) / (ValeurRejetInterModMax\ UA - ValeurRejetInterModMin\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 653 1273 793"> <tr> <td>-76</td> <td>X = Rejet d'intermodulation</td> </tr> <tr> <td>-76</td> <td>Y = Rejet d'intermodulation Max.</td> </tr> <tr> <td>-75</td> <td>Z = Rejet d'intermodulation Min.</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-76	X = Rejet d'intermodulation	-76	Y = Rejet d'intermodulation Max.	-75	Z = Rejet d'intermodulation Min.	10	Points accordés	
-76	X = Rejet d'intermodulation										
-76	Y = Rejet d'intermodulation Max.										
-75	Z = Rejet d'intermodulation Min.										
10	Points accordés										
		<table border="1" data-bbox="618 821 1414 863"> <tr> <td>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)</td> <td>=</td> <td>10</td> </tr> </table>	Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10						
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10									
8.3.5.3.3.1	Devrait, de préférence, dépasser la sélectivité dans un canal adjacent de -60 dB (TIA/EIA 102)	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné de bureau radio ayant le plus haut niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné de bureau radio ayant le plus bas niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné de bureau Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sélectivité = Point Maximum x $\{(Sélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA) / (PlusHauteSélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 1335 1273 1476"> <tr> <td>-61</td> <td>X = Sélectivité UA</td> </tr> <tr> <td>-61</td> <td>Y = Sélectivité Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-60</td> <td>Z = Sélectivité Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-61	X = Sélectivité UA	-61	Y = Sélectivité Max. UA	-60	Z = Sélectivité Min. UA	10	Points accordés	
-61	X = Sélectivité UA										
-61	Y = Sélectivité Max. UA										
-60	Z = Sélectivité Min. UA										
10	Points accordés										
		<table border="1" data-bbox="618 1497 1414 1539"> <tr> <td>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)</td> <td>=</td> <td>10</td> </tr> </table>	Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10						
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10									

8.3.5.3.4.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet des réponses parasites de -80 dB	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné de bureau radio ayant le plus haut niveau rejet des réponses parasites d'au moins -80 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné de bureau radio ayant le plus bas niveau rejet des réponses parasites d'au moins -80 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné de bureau Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de RejetParasite = Point Maximum x {(RejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA) / (PlusHauteRejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 611 1273 751"> <tr> <td>-81</td> <td>X = RejetParasites UA</td> </tr> <tr> <td>-81</td> <td>Y = RejetParasites Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-80</td> <td>Z = RejetParasites Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-81	X = RejetParasites UA	-81	Y = RejetParasites Max. UA	-80	Z = RejetParasites Min. UA	10	Points accordés	
-81	X = RejetParasites UA										
-81	Y = RejetParasites Max. UA										
-80	Z = RejetParasites Min. UA										
10	Points accordés										
Pointage cumulatif UA de bureau UHF (Sensibilité+Inter Modulation+Sélectivité des canaux adjacent+Réponses parasites.) Pointage (Max. Pts. 40):		10	40								
Pointage supra cumulatif Receveur bande UHF ((Cumul. UHF Portable + Cumul. UHF Mobile + Cumul. UHF de bureau) / 3) Pointage (Maximum 40 pts)		40	40								
8.4 Exigences de l'unité d'abonné relatives aux bandes 138-144 MHz et 148-174 MHz (VHF)											
8.4.3.3 Spécifications du récepteur - Unité d'abonnés portative											
8.4.3.3.1.1	Devrait, de préférence, dépasser la sensibilité (numérique) de 0,22 µV (-120 dBm), TEB de 5 %	<p>10 points accordés à la unité d'abonné portative la plus sensible de la catégorie.</p> <p>0 points accordés à la radio portative la moins sensible de la catégorie.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné portative Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sensibilité = Point Maximum x {(Sensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA) / (PlusHauteSensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 1514 1273 1654"> <tr> <td>-120</td> <td>X = Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>-120</td> <td>Y = Plus Basse Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>-119</td> <td>Z = Plus Haute Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-120	X = Sensibilité	-120	Y = Plus Basse Sensibilité	-119	Z = Plus Haute Sensibilité	10	Points accordés	
-120	X = Sensibilité										
-120	Y = Plus Basse Sensibilité										
-119	Z = Plus Haute Sensibilité										
10	Points accordés										
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points) =		10									

8.4.3.3.2.1	<p>Devrait, de préférence, dépasser le rejet intermodulation de -70 dB (TIA/EIA 102)</p>	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné portative ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus élevé et qui dépasse -70 dB.</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné portative ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus bas mais dépassant tout de même le seuil de -70 dB.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné portative Maximum 10 points)</p> <p>Points accordés pour le rejet d'inter modulation= Points Maximum x $\{(ValeurRejetInterMod\ SU - ValeurRejetInterModMin\ UA) / (ValeurRejetInterModMax\ UA - ValeurRejetInterModMin\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 646 1276 789"> <tr> <td>-71</td> <td>X = Rejet d'intermodulation</td> </tr> <tr> <td>-71</td> <td>Y = Rejet d'intermodulation Max.</td> </tr> <tr> <td>-70</td> <td>Z = Rejet d'intermodulation Min.</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">10</p>	-71	X = Rejet d'intermodulation	-71	Y = Rejet d'intermodulation Max.	-70	Z = Rejet d'intermodulation Min.	10	Points accordés	
-71	X = Rejet d'intermodulation										
-71	Y = Rejet d'intermodulation Max.										
-70	Z = Rejet d'intermodulation Min.										
10	Points accordés										
8.4.3.3.3.1	<p>Devrait, de préférence, dépasser la sélectivité dans un canal adjacent de -60 dB (TIA/EIA 102)</p>	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné portative radio ayant le plus haut niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné portative radio ayant le plus bas niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné portative Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sélectivité = Point Maximum x $\{(Sélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA) / (PlusHauteSélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 1325 1276 1470"> <tr> <td>-61</td> <td>X = Sélectivité UA</td> </tr> <tr> <td>-61</td> <td>Y = Sélectivité Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-60</td> <td>Z = Sélectivité Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">10</p>	-61	X = Sélectivité UA	-61	Y = Sélectivité Max. UA	-60	Z = Sélectivité Min. UA	10	Points accordés	
-61	X = Sélectivité UA										
-61	Y = Sélectivité Max. UA										
-60	Z = Sélectivité Min. UA										
10	Points accordés										

8.4.3.3.4.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet des réponses parasites de -70 dB	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné portative radio ayant le plus haut niveau rejet des réponses parasites d'au moins -70 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné portative radio ayant le plus bas niveau rejet des réponses parasites d'au moins -70 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné portative Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de RejetParasite = Point Maximum x {(RejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA) / (PlusHauteRejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 604 1273 747"> <tr> <td>-71</td> <td>X = RejetParasites UA</td> </tr> <tr> <td>-71</td> <td>Y = RejetParasites Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-70</td> <td>Z = RejetParasites Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-71	X = RejetParasites UA	-71	Y = RejetParasites Max. UA	-70	Z = RejetParasites Min. UA	10	Points accordés	
-71	X = RejetParasites UA										
-71	Y = RejetParasites Max. UA										
-70	Z = RejetParasites Min. UA										
10	Points accordés										
Pointage cumulatif UA portative VHF (Sensibilité+Inter Modulation+Sélectivité des canaux adjacent+Réponses parasites.) Pointage (Max. Pts. 40):		=	10								
			40								
8.2.4.3 Spécifications du récepteur - Unités d'abonnés mobile											
8.2.4.3.1.1	Devrait, de préférence, dépasser la sensibilité (numérique) de 0,25 µV (-119 dBm), TEB de 5 %	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné mobile la plus sensible de la catégorie.</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné mobile la moins sensible de la catégorie.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné mobile Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sensibilité = Point Maximum x {(Sensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA) / (PlusHauteSensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 1367 1273 1509"> <tr> <td>-120</td> <td>X = Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>-120</td> <td>Y = Plus Basse Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>-119</td> <td>Z = Plus Haute Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-120	X = Sensibilité	-120	Y = Plus Basse Sensibilité	-119	Z = Plus Haute Sensibilité	10	Points accordés	
-120	X = Sensibilité										
-120	Y = Plus Basse Sensibilité										
-119	Z = Plus Haute Sensibilité										
10	Points accordés										
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)		=	10								

8.2.4.3.2.1	<p>Devrait, de préférence, dépasser le rejet intermodulation de -75 dB (TIA/EIA 102)</p>	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné mobile ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus élevé et qui dépasse -70 dB.</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné mobile ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus bas mais dépassant tout de même le seuil de -70 dB.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné mobile Maximum 10 points)</p> <p>Points accordés pour le rejet d'inter modulation= Points Maximum x $\{(ValeurRejetInterMod\ SU - ValeurRejetInterModMin\ UA) / (ValeurRejetInterModMax\ UA - ValeurRejetInterModMin\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 638 1276 783"> <tr> <td>-76</td> <td>X = Rejet d'intermodulation</td> </tr> <tr> <td>-76</td> <td>Y = Rejet d'intermodulation Max.</td> </tr> <tr> <td>-75</td> <td>Z = Rejet d'intermodulation Min.</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table> <p>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points) = 10</p>	-76	X = Rejet d'intermodulation	-76	Y = Rejet d'intermodulation Max.	-75	Z = Rejet d'intermodulation Min.	10	Points accordés	
-76	X = Rejet d'intermodulation										
-76	Y = Rejet d'intermodulation Max.										
-75	Z = Rejet d'intermodulation Min.										
10	Points accordés										
8.2.4.3.3.1	<p>Devrait, de préférence, dépasser la sélectivité dans un canal adjacent de -60 dB (TIA/EIA 102)</p>	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné mobile radio ayant le plus haut niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné mobile radio ayant le plus bas niveau de sélectivité dans un canal adjacent dépassant -60 dB</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné mobile Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sélectivité = Point Maximum x $\{(Sélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA) / (PlusHauteSélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 1320 1276 1465"> <tr> <td>-61</td> <td>X = Sélectivité UA</td> </tr> <tr> <td>-61</td> <td>Y = Sélectivité Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-60</td> <td>Z = Sélectivité Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table> <p>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points) = 10</p>	-61	X = Sélectivité UA	-61	Y = Sélectivité Max. UA	-60	Z = Sélectivité Min. UA	10	Points accordés	
-61	X = Sélectivité UA										
-61	Y = Sélectivité Max. UA										
-60	Z = Sélectivité Min. UA										
10	Points accordés										

8.2.4.3.4.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet des réponses parasites de -80 dB	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné mobile radio ayant le plus haut niveau rejet des réponses parasites</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné mobile radio ayant le plus bas niveau rejet des réponses parasites</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné mobile Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de RejetParasite = Point Maximum x {(RejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA) / (PlusHauteRejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 625 1273 768"> <tr> <td>-81</td> <td>X = RejetParasites UA</td> </tr> <tr> <td>-81</td> <td>Y = RejetParasites Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-80</td> <td>Z = RejetParasites Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-81	X = RejetParasites UA	-81	Y = RejetParasites Max. UA	-80	Z = RejetParasites Min. UA	10	Points accordés	
-81	X = RejetParasites UA										
-81	Y = RejetParasites Max. UA										
-80	Z = RejetParasites Min. UA										
10	Points accordés										
<p>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points) =</p>		10									
<p>Pointage cumulatif UA mobile VHF (Sensibilité+Inter Modulation+Sélectivité des canaux adjacent+Réponses parasites.) Pointage (Max. Pts. 40):</p>		40									
<p>8.4.5.3 Spécifications du récepteur - Unités d'abonnés de bureau</p>											
8.4.5.3.1.1	Devrait, de préférence, dépasser la sensibilité (numérique) de 0,25 µV (-119 dBm), TEB de 5 %	<p>10 points accordés à la unité d'abonné de bureau la plus sensible de la catégorie.</p> <p>0 points accordés à la radio de bureau la moins sensible de la catégorie.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné de bureau Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sensibilité = Point Maximum x {(Sensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA) / (PlusHauteSensibilité UA - PlusBasseSensibilité UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 1367 1273 1509"> <tr> <td>-120</td> <td>X = Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>-120</td> <td>Y = Plus Basse Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>-117</td> <td>Z = Plus Haute Sensibilité</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-120	X = Sensibilité	-120	Y = Plus Basse Sensibilité	-117	Z = Plus Haute Sensibilité	10	Points accordés	
-120	X = Sensibilité										
-120	Y = Plus Basse Sensibilité										
-117	Z = Plus Haute Sensibilité										
10	Points accordés										
<p>Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points) =</p>		10									

8.4.5.3.2.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet intermodulation de -75 dB (TIA/EIA 102)	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné de bureau ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus élevé.</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné de bureau ayant le niveau de rejet d'intermodulation le plus bas.</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné de bureau Maximum 10 points)</p> <p>Points accordés pour le rejet d'inter modulation= Points Maximum x $\{(ValeurRejetInterMod\ SU - ValeurRejetInterModMin\ UA) / (ValeurRejetInterModMax\ UA - ValeurRejetInterModMin\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 625 1276 768"> <tbody> <tr> <td>-76</td> <td>X = Rejet d'intermodulation</td> </tr> <tr> <td>-76</td> <td>Y = Rejet d'intermodulation Max.</td> </tr> <tr> <td>-75</td> <td>Z = Rejet d'intermodulation Min.</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </tbody> </table>	-76	X = Rejet d'intermodulation	-76	Y = Rejet d'intermodulation Max.	-75	Z = Rejet d'intermodulation Min.	10	Points accordés	
-76	X = Rejet d'intermodulation										
-76	Y = Rejet d'intermodulation Max.										
-75	Z = Rejet d'intermodulation Min.										
10	Points accordés										
			10								
		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=								
8.4.5.3.3.1	Devrait, de préférence, dépasser la sélectivité dans un canal adjacent de -60 dB (TIA/EIA 102)	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné de bureau radio ayant le plus haut niveau de sélectivité dans un canal adjacent</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné de bureau radio ayant le plus bas niveau de sélectivité dans un canal adjacent</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné de bureau Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de sélectivité = Point Maximum x $\{(Sélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA) / (PlusHauteSélectivité\ UA - PlusBasseSélectivité\ UA)\}$</p> <table border="1" data-bbox="773 1310 1276 1453"> <tbody> <tr> <td>-61</td> <td>X = Sélectivité UA</td> </tr> <tr> <td>-61</td> <td>Y = Sélectivité Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-60</td> <td>Z = Sélectivité Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </tbody> </table>	-61	X = Sélectivité UA	-61	Y = Sélectivité Max. UA	-60	Z = Sélectivité Min. UA	10	Points accordés	
-61	X = Sélectivité UA										
-61	Y = Sélectivité Max. UA										
-60	Z = Sélectivité Min. UA										
10	Points accordés										
			10								
		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=								

8.4.5.3.4.1	Devrait, de préférence, dépasser le rejet des réponses parasites de -80 dB	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné de bureau radio ayant le plus haut niveau rejet des réponses parasites</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné de bureau radio ayant le plus bas niveau rejet des réponses parasites</p> <p>0 à 10 points accordés selon l'équation ci-dessous en incluant les valeurs proposées de chaque offrant.</p> <p>Base de référence de pondération: (Unité d'abonné de bureau Maximum 10 points)</p> <p>Points accordé de RejetParasite = Point Maximum x {(RejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA) / (PlusHauteRejetParasite UA - PlusBasseRejetParasite UA)}</p> <table border="1" data-bbox="773 615 1273 758"> <tr> <td>-81</td> <td>X = RejetParasites UA</td> </tr> <tr> <td>-81</td> <td>Y = RejetParasites Max. UA</td> </tr> <tr> <td>-80</td> <td>Z = RejetParasites Min. UA</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	-81	X = RejetParasites UA	-81	Y = RejetParasites Max. UA	-80	Z = RejetParasites Min. UA	10	Points accordés	
-81	X = RejetParasites UA										
-81	Y = RejetParasites Max. UA										
-80	Z = RejetParasites Min. UA										
10	Points accordés										
Pointage cumulatif UA de bureau VHF (Sensibilité+Inter Modulation+Sélectivité des canaux adjacent+Réponses parasites.) Pointage (Max. Pts. 40):		10	40								
Pointage supra cumulatif Receveur bande VHF ((Cumul. VHF Portable + Cumul. VHF Mobile + Cumul. VHF de bureau) / 3) Pointage (Maximum 40 pts)		40	40								
Grand Total Exigences particulières relatives au bandes ((Pointage supra cumulatif de bande 7/800 + Pointage supra cumulatif de bande UHF + Pointage supra cumulatif de bande VHF / 3) Pointage (Max Pts. 40):			40								
9 Spécifications des postes radio portatifs											
9.1 Généralités											
9.1.2.1	Le poste radio portatif devrait présenter une sortie audio de 1 W avec un niveau de distorsion audio inférieur à 1,5 %.	<p>6 points accordés si l'unité d'abonné portable proposée a une sortie audio de 1 Watt ou plus, avec un niveau de distorsion de 1.5% ou moins.</p> <p>0 points accordés si l'unité d'abonné portable proposée a une sortie audio de moins de 1 Watt, ou un niveau de distorsion de plus de 1.5%</p>	6								
9.2 Exigences environnementales											

9.2.4	L'offrant devrait fournir les détails de toutes les options disponibles des versions de son équipement radio qui sont conformes aux spécifications de la division 1 de l'UL fonctionnant dans des environnements où des concentrations inflammables de gaz inflammables, de vapeurs produites par des liquides inflammables ou de vapeurs produites par des liquides combustibles peuvent être présentes dans des conditions de fonctionnement normales (HazLoc).	<p>Points accordés si l'offrant fourni des détails sur la disponibilité de d'options de versions de l'équipement radio qui se conforme aux spécifications (UL Division 1) opérant dans un environnement qui contient des concentrations inflammables de gazes inflammables, vapeurs produites par liquides inflammables ou combustibles qui peuvent exister lors de conditions d'utilisation normal (HazLoc).</p> <p>10 Points accordés si l'offrant indique une option pour : Class I, Div 1, Groupes C, D; Class I, Div 2, Groupes A, B, C, D;</p> <p>5 points accordés si l'offrant indique une option pour : Class I, Div 2, Groupes A, B, C, D;</p> <p>0 points accordés si l'offrant fournis aucun détail sur la disponibilité d'options de versions de l'équipement radio qui se conforme aux spécifications (UL Division 1) opérant dans un environnement qui contient des concentrations inflammables de gazes inflammables, vapeurs produites par liquides inflammables ou combustibles qui peuvent exister lors de conditions d'utilisation normal (HazLoc).</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">=</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)</td> <td style="text-align: center;">=</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> </table>		=		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10								
	=																
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10															
9.3 Batterie - Portable																	
9.3.2.1	L'offrant devrait fournir une batterie rechargeable de grande capacité supplémentaire d'une autonomie supérieure à 12 heures en mode chiffré en fonction d'un cycle d'utilisation de 5-5-90. Sur les canaux du système P25, le délai d'attente est défini comme la période au cours de laquelle l'UA surveille le canal de commande attitré.	<p>10 points accordés si l'offrant peut fournir des batteries de grande capacités additionnelles donc la durée d'utilisation excède 12 heures en mode chiffré, en fonction d'un cycle d'utilisation de 5-5-90. Le temps de veille de canaux P25 est défini par la période de temps qu'un UA surveille un canal de contrôle</p> <p>0 points accordés si l'offrant ne fournit pas de batteries de grande capacités additionnelles don la durée d'utilisation excède 12 heures en mode chiffré, en fonction d'un cycle d'utilisation de 5-5-90. Le temps de veille de canaux P25 est défini par la période de temps qu'un UA surveille un canal de contrôle</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">=</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)</td> <td style="text-align: center;">=</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> </table>		=		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10								
	=																
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10															
9.4 Spécifications matérielles - Portable																	
9.4.1.1	L'offrant devrait indiquer le poids en grammes du poste radio portatif avec son antenne ordinaire et sa batterie Li-ion de grande capacité, conformément à la section 9.3.2 du présent EDB.	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné portable la plus légère de la catégorie.</p> <p>0 points accordés pour l'unité d'abonné portable le plus lourde de la catégorie.</p> <p>0 à 10 points accordés basé sur l'équation ci-dessous et la réponse de tous les offrant.</p> <p>Évaluation basée sur la comparaison : (Points maximum : 10)</p> <p>Points accordés = Points maximum x ((UA le plus lourd - Poids nominal UA) / (UA le plus lourd - UA le plus léger)) en grammes</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="width: 15%; text-align: center;">1150</td> <td style="width: 85%;">X = UA évalué</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1150</td> <td>Y = UA le plus léger</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1500</td> <td>Z = UA le plus lourd</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	1150	X = UA évalué	1150	Y = UA le plus léger	1500	Z = UA le plus lourd	10	Points accordés	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">=</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)</td> <td style="text-align: center;">=</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> </table>		=		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10
1150	X = UA évalué																
1150	Y = UA le plus léger																
1500	Z = UA le plus lourd																
10	Points accordés																
	=																
Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10															

		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=									
9.4.1.2	L'offrant devrait indiquer en centimètres cubes (cm ³) le volume des postes radio portatifs sans les pinces et l'antenne, mais avec la batterie Li-ion de grande capacité, conformément à la section 9.3.2 du présent EDB.	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné portable la plus petite de la catégorie.</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné portable la plus grosse de la catégorie.</p> <p>0 à 10 points accordés basé sur l'équation ci-dessous et les réponses des offrants.</p> <p>Évaluation basée sur la comparaison : (Points maximum : 10)</p> <p>Points accordés = Points maximum x ((UA la plus grosse – Poids nominal UA) / (UA la plus grosse - UA la plus petite)) cm³</p> <table border="1"> <tr> <td>1150</td> <td>X = UA évalué</td> </tr> <tr> <td>1150</td> <td>Y = UA la plus petite</td> </tr> <tr> <td>1500</td> <td>Z = UA la plus grosse</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	1150	X = UA évalué	1150	Y = UA la plus petite	1500	Z = UA la plus grosse	10	Points accordés		
1150	X = UA évalué											
1150	Y = UA la plus petite											
1500	Z = UA la plus grosse											
10	Points accordés											
		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10								
9.4.1.3	L'offrant devrait indiquer la hauteur en millimètres (mm) du poste radio portatif avec son antenne ordinaire et sa batterie Li-ion de grande capacité, conformément à la section 9.3.2 du présent EDB.	<p>10 points accordés à l'unité d'abonné portable de plus petite hauteur.</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné portable de plus grande hauteur.</p> <p>0 à 10 points accordés basé sur l'équation ci-dessous et les réponses des offrants.</p> <p>Évaluation basée sur la comparaison : (Points maximum : 10)</p> <p>Points accordés = Points maximum x ((UA plus grande – UA grandeur nominale) / UA plus grande - UA plus petite)) en mm</p> <table border="1"> <tr> <td>750</td> <td>X = UA évalué</td> </tr> <tr> <td>750</td> <td>Y = UA la plus petite</td> </tr> <tr> <td>950</td> <td>Z = UA la plus grande</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Points accordés</td> </tr> </table>	750	X = UA évalué	750	Y = UA la plus petite	950	Z = UA la plus grande	10	Points accordés		
750	X = UA évalué											
750	Y = UA la plus petite											
950	Z = UA la plus grande											
10	Points accordés											
		Pointage de l'énoncé (Maximum 10 Points)	=	10								
9.8 Affichage visuel et indicateurs sonores												
9.8.3.1	Le nombre de caractères par ligne affichés sur l'écran d'affichage alphanumérique du poste radio portatif devrait être supérieur à huit caractères.	<p>15 points accordés si le nombre de caractères par ligne qui peut être affiché sur l'écran est de 11 ou plus.</p> <p>10 points accordés si le nombre de caractères par ligne qui peut être affiché sur l'écran entre 9 et 10.</p> <p>0 points accordés si le nombre de caractères par ligne qui peut être affiché sur l'écran de 8 ou moins.</p>										
		Pointage de l'énoncé (Maximum 15 Points)	=	15								

9.8.12	Le poste radio portatif devrait être pourvu d'un écran alphanumérique orienté vers le haut.	<p>15 points accordés si le nombre de caractères par ligne qui peut être affiché sur l'écran est de 11 ou plus.</p> <p>10 points accordés si le nombre de caractères par ligne qui peut être affiché sur l'écran entre 9 et 10.</p> <p>0 points accordés si le nombre de caractères par ligne qui peut être affiché sur l'écran de 8 ou moins.</p>	15
		Pointage de l'énoncé (Maximum 15 Points) =	
9.8.17	Il devrait être possible d'activer, de désactiver et de configurer le signal sonore et le seuil d'utilisation, comme le décrit la section 9.8.16, à l'aide du logiciel de programmation radio.	<p>15 points accordés s'il est possible d'activer, désactiver et de configurer l'alerte sonore ainsi que le niveau de seuil utilisable défini au 9.8.16.</p> <p>0 points accordés s'il n'est pas possible d'activer, désactiver et de configurer l'alerte sonore ainsi que le niveau de seuil utilisable défini au 9.8.16 à partir du logiciel de programmation radio.</p>	15
		Pointage de l'énoncé (Maximum 15 Points) =	
9.9 Capacité			
9.9.1.1	Le poste radio portatif devrait prendre en charge 513 modes de fonctionnement ou plus (groupes d'appel ou canaux) permettant la programmation de divers canaux de fréquence, groupes d'appel et modes de modulation.	<p>6 points accordés si l'unité d'abonné portable a une capacité de 513 mode d'opération ou plus.</p> <p>0 points accordés si l'unité d'abonné portable a une capacité de 512 mode d'opération ou moins.</p>	6
		Pointage de l'énoncé (Maximum 6 Points) =	
10 Spécifications des postes radio mobiles			
10.1 Généralités			
10.1.7.1	La sélection du mode ou groupe d'appel primaire du poste radio mobile devrait se faire au moyen d'une seule commande rotative qui est physiquement séparée de la commande rotative de réglage du volume mentionnée à la section 10.1.6.	<p>6 points accordés si l'unité d'abonné mobile a un sélecteur rotatif de mode primaire <<talkgroup>> qui est physiquement distinct du contrôle d'ajustement du volume.</p> <p>0 points accordés si l'unité d'abonné mobile n'a pas un sélecteur rotatif de mode primaire <<talkgroup>> qui est physiquement distinct du contrôle d'ajustement du volume.</p>	6
		Pointage de l'énoncé (Maximum 6 Points) =	
10.3 Spécifications matérielles - Mobile			
10.3.2	L'offrant devrait préciser en centimètres (cm) la hauteur, la longueur et la profondeur avec le support de montage fixé pour chaque poste radio mobile.	<p>15 points accordés à l'unité d'abonné mobile la plus petite de la catégorie.</p> <p>0 points accordés à l'unité d'abonné mobile la plus grosse de la catégorie.</p> <p>0 to 15 points accordés basé sur l'équation ci-dessous et les réponses des offrants.</p> <p>Évaluation basée sur la comparaison : (Points maximum : 10)</p> <p>Points accordés = Points maximum x ((UA la plus grosse – Poids nominal UA) / (UA la plus grosse - UA la plus petite)) cm³</p>	750
		X = UA évalué	

			750	Y = UA la plus petite		
			950	Z = UA la plus grande		
			15	Points accordés		
			Pointage de l'énoncé (Maximum 15 points)		=	15
10.5 Configurations des éléments des postes radio mobiles						
10.5.2.2.4	Le bloc de commande devrait pouvoir commander de nombreux postes radio mobiles.	6 points accordés si un seul bloc de commande est en mesure de contrôler plusieurs unités d'abonné mobile. 0 points accordés si un seul bloc de commande n'est pas en mesure de contrôler plusieurs unités d'abonné mobile.				
			Pointage de l'énoncé (Maximum 6 Points)		=	6
10.7 Affichage visuel et indicateurs sonores						
10.7.10.1	Il devrait être possible d'activer, de désactiver et de configurer le signal sonore et le seuil d'utilisation, comme le définit la section 10.7.10, à l'aide du logiciel de programmation radio.	15 points accordés s'il est possible d'activer, désactiver et de configurer l'alerte sonore ainsi que le niveau de seuil utilisable défini au 10.7.10 0 points accordés s'il n'est pas possible d'activer, désactiver et de configurer l'alerte sonore ainsi que le niveau de seuil utilisable défini au 10.7.10 à partir du logiciel de programmation radio.				
			Pointage de l'énoncé (Maximum 15 Points)		=	15
11 Exigences propres aux postes radio de bureau						
11.1 Généralités						
11.1.8.1	La sélection du mode ou groupe d'appel primaire du poste radio de bureau devrait se faire au moyen d'une seule commande rotative qui est physiquement séparée de la commande rotative de réglage du volume mentionnée à la section 11.1.8.	6 points accordés si l'unité d'abonné de bureau a un sélecteur rotatif de mode primaire <<talkgroup>> qui est physiquement distinct du contrôle d'ajustement du volume. 0 points accordés si l'unité d'abonné de bureau n'a pas un sélecteur rotatif de mode primaire <<talkgroup>> qui est physiquement distinct du contrôle d'ajustement du volume.				
			Pointage de l'énoncé (Maximum 6 Points)		=	6
11.5 Affichage visuel et indicateurs sonores						
11.5.6	L'utilisateur du poste radio de bureau devrait pouvoir éteindre tous les voyants lumineux, voyants d'état et indicateurs sonores tout en continuant d'utiliser l'appareil normalement.	5 points accordés si l'unité d'abonné de bureau est en mesure de fermer toutes les voyants lumineux, voyants d'état et indicateurs sonores tout en continuant d'utiliser l'appareil normalement. 0 points accordés si l'unité d'abonné de bureau n'est pas en mesure de fermer toutes les voyants lumineux, voyants d'état et indicateurs sonores tout en continuant d'utiliser l'appareil normalement.				
			Pointage de l'énoncé (Maximum 5 Points)		=	5
11.5.11	Il devrait être possible d'activer, de désactiver et de configurer le signal sonore et le seuil d'utilisation, comme le définit la section 11.5.10, à l'aide du logiciel de programmation radio.	15 points accordés s'il est possible d'activer, désactiver et de configurer l'alerte sonore ainsi que le niveau de seuil utilisable défini au 11.5.10 à partir du logiciel de programmation radio. 0 points accordés s'il n'est pas possible d'activer, désactiver et de configurer l'alerte sonore ainsi que le niveau de seuil utilisable défini au 11.5.10 à partir du logiciel de programmation radio.				

				15
		Pointage de l'énoncé (Maximum 15 Points)	=	
11.7 Ports externes				
11.7.4.1	Lorsqu'applicable, des raccords ou des connexions dotés d'un dispositif de réduction de la tension physique, afin d'atténuer les risques de dommages matériel, devraient être utilisées.	3 points accordés si des raccords ou des connexions dotés d'un dispositif de réduction de la tension physique, afin d'atténuer les risques de dommages matériel, sont utilisés. 0 points accordés si des raccords ou des connexions dotés d'un dispositif de réduction de la tension physique, afin d'atténuer les risques de dommages matériel, ne sont pas utilisés.		
		Pointage de l'énoncé (Maximum 3 Points)	=	3
13 Annexe A – Exigences de base pour les demandes de communication (RTT)				
13.1 Exigences matérielles				
13.1.3	Les accessoires de haut-parleur-microphone pour unité d'abonné (UA) portative utilisée par la GRC devraient être munis d'un bouton réservé pour lancer une RTT.	15 points accordés si les accessoires de haut-parleur-microphone pour unité d'abonné (UA) portative utilisée par la GRC sont munis d'un bouton réservé pour lancer une RTT. 0 points accordés si les accessoires de haut-parleur-microphone pour unité d'abonné (UA) portative utilisée par la GRC ne sont pas munis d'un bouton réservé pour lancer une RTT.		
		Pointage de l'énoncé (Maximum 15 Points)	=	15
Pointage du volet (Max. 380 Points)				380